



Association **ACQSO**
10, rue du Maréchal Leclerc
93400 Saint-Ouen
Identification R.N.A. : **W931006303**
✉ contactacqso@gmail.com
🌐 www.acqso.org

A l'attention de Madame Jacqueline ROUILLON
Maire de la Commune de Saint Ouen
6, place de la République
93406 - Saint-Ouen CEDEX

Copie :
Mlle Morgane GARNIER – Elue à l'environnement St-Ouen
Mr Thierry DUEZ – Directeur d'école Nelson Mandela
Mlle Priscille EBRARD – Préfecture Service Environnement
Mme Agnès AUGER – Environnement 93

A Saint-Ouen, le 29 novembre 2010

A/R

Objet : Contrôle & suivi pollution des sols – « Site sensible » : Groupe scolaire Nelson Mandela

Madame,

Nous avons à plusieurs reprises avec d'autres citoyens demandés que soient consultables les contenus et les conclusions des études de pollution sur les terrains des docks.
Monsieur Planque (élu à l'urbanisme de Saint-Ouen) nous a dit lors d'un pôle citoyen alors que nous réitérions notre demande que nous n'avions aucun souci à nous faire car l'Etat était garant de ce qui serait fait sur les Docks.

A ce titre, sans réponse à ce jour à nos demandes répétées, nous sommes donc allés consulter les documents émis par le Service Technique Interdépartemental d'Inspection des Installations classées (STIIC) rattaché à l'Etat et archivés au service de l'environnement de la Préfecture.
Nous avons consulté plusieurs dossiers et notamment celui de l'école Nelson Mandela, située au 9/11 rue des Docks à Saint-Ouen.

Nous sommes des citoyens soucieux de la qualité de vie à Saint-Ouen, pas des spécialistes de la pollution et de la réglementation. Néanmoins concernant le site de cette école, à la suite de la lecture du rapport du STIIC, de la lettre du préfet à Madame Le Maire et de la lettre de la mairie de Saint-Ouen à l'inspecteur des installations classées, nous avons pris connaissances des informations suivantes :

1. La construction de l'école s'est faite malgré l'avis défavorable de l'Etat sur avis du STIIC. Ce dernier a préconisé différents moyens à mettre en œuvre dans le cas où la construction se ferait malgré tout sur le site.
2. La mairie de Saint Ouen a écrit le 23 janvier 2007, « la ville s'engage à souscrire un contrat avec une entreprise spécialisée pour effectuer régulièrement des contrôles de l'air extrait des systèmes de ventilation, des vérifications sur le bon fonctionnement des ventilateurs et sur l'efficacité des filtres à charbon. La ville s'engage en outre à transmettre aux services préfectoraux concernés les relevés de ces contrôles et vérifications. »
3. Le préfet de la Seine St Denis a écrit le 30 juillet 2007 « Il est important de suivre les préconisations de la circulaire afin d'obtenir une compatibilité à savoir :
 - présence d'un vide sanitaire largement ventilé mis en dépression sur la totalité de l'emprise de l'école,
 - mise en œuvre de servitudes pour assurer la pérennité des mesures de gestion,
 - surveillance environnementale et dans les locaux avec production d'un bilan quadriennal,

- information des populations fréquentant le site concernant les opérations de réhabilitation mises en œuvre.

Cependant, la rencontre avec le Directeur de l'école Nelson Mandela nous a appris que ce dernier :

- n'est au courant de rien concernant la pollution des sols,
- n'est pas en mesure d'informer et/ou de rassurer les parents d'élèves qui le questionnent sur la gestion de la pollution rémanente sur ce site,
- n'a pas connaissance du système de traitement de la pollution ni d'un système d'alarme permettant de s'assurer que le système d'extraction fonctionne bien,
- n'a jamais été contacté pour des contrôles de l'air extrait et vérifications du système de traitement de la pollution mis en place.

Aussi, compte tenu de ce qui précède, nous vous demandons dans un délai extrêmement court de publier les résultats des 9 relevés qui doivent être faits à ce jour pour analyser les rejets de l'air extrait, les PV de maintenance des filtres de la centrale d'extraction, le texte de la servitude de pollution qui est assorti au site conformément aux conditions préalablement soumises par la préfecture dans l'éventualité de la construction de cette école sur ce site sensible, sachant que la première rentrée scolaire des 15 classes qu'elle contient a eu lieu en septembre 2008.

Dans l'attente, recevez Madame Le Maire nos salutations citoyennes.

Bruno Vassal
Président d'ACQSO

Denise Bourdier
Trésorière d'ACQSO

PJ :

Courrier de la Municipalité de Saint-Ouen adressé au 23/01/2007 à la direction Environnement de la Préfecture. (1 page)

Courrier réponse de la Préfecture adressé au 30/07/2007 à Mme le Maire de Saint-Ouen. (3 pages)